



Communauté de Communes du Pays de Saône et Madon

43 rue de la République - 88260 DARNEY

Compte-rendu du conseil communautaire du 03 Octobre 2016

Ordre du jour :

1. Intervention de Madame Giorgi – Pôle emploi
2. Retrait de la commune de Thuillières au 1^{er} Janvier 2017
3. Assainissement non collectif : demandes de subventions au département et aux agences de l'eau
4. Création d'un budget annexe dans le cadre du projet de réhabilitation de l'hôtel-restaurant
5. Décision modificative budgétaire
6. Vote du budget annexe
7. Mises en non-valeurs
8. Politique jeunesse
9. Questions et informations diverses

Intervention de Madame Giorgi - Pôle emploi

Madame Giorgi présente aux délégués communautaires le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Ce dispositif est financé par l'Etat en faveur de certaines catégories de demandeurs d'emploi pour lesquels l'employeur s'engage à mettre en œuvre un parcours de professionnalisation. L'employeur peut, sur le site internet de pôle emploi, effectuer plusieurs simulations en fonction des candidats afin de connaître le reste à charge potentiel. En effet, en fonction des catégories de demandeurs d'emploi le taux de prise en charge s'élève de 70 à 90 %. Madame Giorgi se tient à disposition des employeurs (collectivités, associations,...) qui souhaiteraient recruter des agents sous forme de CAE et obtenir plus de renseignements sur la démarche à effectuer.

Monsieur le Président propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Intervention de Sylvain FRANSOT sur le TAFTA et l'AECG
- Modification des statuts de la future communauté de communes

Les délégués communautaires acceptent d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu de la séance précédente en date du 11 Juillet 2016. Le compte-rendu est validé.

41-2016 Retrait de la commune de Thuillière au 1^{er} Janvier 2017

Monsieur le Président rappelle que la commune de Thuillières quitte la Communauté de Communes du Pays de Saône et Madon au 1er Janvier 2017 conformément au schéma départemental. Il convient donc de définir les modalités de ce retrait en amont. Monsieur le Président propose de solliciter une indemnité de départ calculée en fonction de l'encours des emprunts contractés par la Communauté de Communes (uniquement le capital) rapportés au prorata de la population INSEE selon le tableau ci-dessous :

			Restes à payer capital	Restes à payer intérêt	Nb annuité restante
1997	Réhabilitation de trois logements à Bonvillet	Prêt expérimental	5 293,88 €	254,13 €	1
		Prêt PLATS	12 767,38 €		6
2009	Réhabilitation d'un bâtiment pour le pôle petite enfance sur la commune de Darney	PPE	23 767,23 €	2 979,11 €	5
2010	Création d'un sentier PMR à Attigny et réhabilitation de logements à Darney	Sentier PMR et bâtiment MONIN	24 909,54 €	2 370,63 €	4,5
2012	Construction d'une maison de santé à Darney	Prêt MDS	433 649,77 €	99 175,68 €	11
TOTAL GENERAL (capital - intérêts)			500 387,80 €	104 779,55 €	

Proratisation

Population INSEE totale - 2013	Population	Coût par habitant (capital)	Coût par habitant (capital+intérêt)	Reste à payer (capital)	Reste à payer (Capital+intérêt)
Communauté de Communes	4995	100,18 €	121,15 €		
DONT THUILLIERES	142			14 225,24 €	17 203,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire sollicite auprès de la Commune de Thuillières une indemnité de départ de 14 225,24 € conformément aux éléments de calculs figurant ci-dessus.

POUR : 28 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

42-2016 Assainissement non collectif : demandes de subventions au département et aux agences de l'eau

Monsieur le Président explique que face aux nombreuses demandes des habitants du territoire, il propose de lancer une nouvelle tranche de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif pour le compte des particuliers. Dans le cadre de cette opération groupée, il propose de solliciter le soutien financier du département des Vosges et des agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse. Monsieur le Président indique par ailleurs que des réunions publiques d'informations seront organisées afin de faire connaître le nouveau programme aux habitants du territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire sollicite le soutien financier du département des Vosges et des agences de l'eau pour la réalisation des études pré-opérationnelles ainsi que pour la partie « travaux ». Il autorise également Monsieur le Président à signer toutes pièces administratives se rapportant à ces demandes de subventions.

POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

43-2016 Création d'un budget annexe dans le cadre du projet de réhabilitation de l'hôtel-restaurant

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation de l'hôtel-restaurant de la gare sur la commune de Darney. Le projet et les dépenses qui en découleront seront assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Décide de créer le budget annexe qui sera intitulé « Hôtel-restaurant »
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier et à faire une déclaration d'immatriculation à la TVA et d'effectuer toutes les démarches auprès de l'administration fiscale.

POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

44-2016 Décision modificative budgétaire

Dans le cadre de la création du budget annexe, il est nécessaire de budgétiser des crédits et donc de procéder à une décision modificative budgétaire :

BUDGET PRINCIPAL

Dépense d'investissement :

C/2041512= 131771,78

C/2313 = -70 000

C/2031 = - 22560

Recette d'investissement

C/2132 = 73101,78

C/1313 = -3760

C1312 = -1880

C/1311 = -28250

BUDGET ANNEXE : ouverture de crédits

Dépense investissement:

C/2313 = 92560

C/2132 = 73101,78

Recette d'investissement

C/ 1313 = 3760

C/1312 = 1880

C/1311= 28250

C/ 13251 = 131771,78

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire, autorise Monsieur le Président à procéder à la modification budgétaire ci-dessus.

POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

45-2016 Vote du budget annexe « hôtel-restaurant »

Suite à la création du budget annexe « hôtel-restaurant » et à la décision modificative budgétaire, Monsieur le Président présente le budget annexe

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Compte	En €	Chapitre	Compte	En €
21	2132	73 101,78	13	1313	3 760,00
23	2313	92 560,00	13	1312	1 880,00
			13	13 11	28 250,00
			13	13 251	131 771,78
Total		165 661,78	Total		165 661,78

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote le budget annexe « hôtel-restaurant » comme présenté ci-dessus.

POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

46-2016 Mises en non-valeurs

Monsieur le Président informe les délégués communautaires que la trésorerie soumet à la Communauté de Communes plusieurs mises en non-valeurs :

Le tribunal de commerce d'Epinal a prononcé la liquidation judiciaire :

- De l'entreprise « ABED Damien » pour un effacement de dettes de 117,58 €
- De l'entreprise « CHOFFE Automobiles » pour un effacement de dettes de 150 €

Le tribunal d'instance d'Epinal a décidé l'effacement des dettes de :

- BERTEAUX Noémie pour un montant de 233,10 €

- MATHIEU Yann pour un montant de 145,20 €
- MARULIER Muriel née BANNEROT pour un montant de 345,20

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :
- ADMET les non-valeurs

POUR : 23 CONTRE : 7 ABSTENTION : 0

47-2016 Versements de subventions jeunesse

Monsieur le Président propose de procéder à plusieurs versements de subventions :

- Association sportive de Darney (club de foot) pour un montant de 500 €
- Association Culturelle des Ecoles de Darney (ACED) pour un montant de 300 € (cinéma) et de 400 € (découverte des 5 sens)
- Comité des fêtes de Hennezel pour un montant de 100 € (pour la communication — fête de la musique)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, autorise Monsieur le Président à procéder aux versements de subventions ci-dessus.

POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

48-2016 Versement d'une subvention BAFA

Dans le cadre du dispositif de soutien aux formations BAFA, Monsieur le Président propose de procéder au versement d'une subvention pour Mahaut COLNET d'Attigny pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention.

POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

49-2016 Statuts de la Communauté de Communes « LES VOSGES COTE SUD OUEST » issue de la fusion au 1er Janvier 2017 :

- de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne ;
- de la Communauté de Communes du Pays de Saône et Madon (avec retrait de la commune de Thuillières)
- de la Communauté de Communes des Marches de Lorraine
- de la commune de Grandrupt-de-Bains

Monsieur le Président rappelle la délibération n°37/2016 du 11 Juillet 2016 portant approbation du projet de statuts de la Communauté de Communes « *Les Vosges Côté Sud Ouest* » issue de la fusion des structures citées en objet. Cette délibération, approuvée très largement par le conseil communautaire, précise les compétences qu'exercera la Communauté de Communes « *Les Vosges Côté Sud Ouest* » à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Monsieur le Président propose d'apporter plusieurs modifications concernant ces statuts :

• **La compétence scolaire**

Cette compétence, compte tenu de son caractère sécable, est intégrée d'une part dans l'alinéa 3 des compétences optionnelles : « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* ». Il convient en parallèle de la faire paraître au sein du bloc des compétences facultatives sous l'intitulé « *services des écoles* ». La compétence relative au service des écoles concerne l'acquisition du mobilier et des fournitures, le recrutement et la gestion des personnels de services et des ATSEM ; elle diffère de celle relative à la « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » qui, elle, ne concerne que les dépenses immobilières et associées (fluides notamment).

• **La compétence transport scolaire**

Cette compétence ne relevant pas du bloc de compétences optionnelles, il est proposé de l'inscrire en compétence facultative. Cette compétence sera rédigée de la manière suivante : « Mise en œuvre du transport scolaire par délégation de l'autorité organisatrice des transports scolaires de 1^{er} rang ».

Monsieur le Président ajoute que ces modifications seront soumises :

- Au conseil communautaire du Pays de la Saône Vosgienne
- Au conseil communautaire des Marches de Lorraine

Monsieur le Président soumet ces modifications à l'approbation du conseil communautaire.

Après avoir pris connaissance de ces modifications, le conseil communautaire approuve le nouveau projet de statuts de la Communauté de Communes « *Les Vosges Côté Sud Ouest* ».

POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

50-2016 Opposition aux traités de libre échange internationaux : Grand Marché Transatlantique avec les Etats-Unis « TAFTA » et Accords Economiques et Commercial Global avec le Canada « AECG »
--

Après que les délégués communautaires l'aient autorisé, Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Sylvain FRANSOT, mairie de Vioménil. Ce dernier donne aux délégués communautaires une définition précise de la notion de libre échange et en explique les conséquences sur les collectivités territoriales. Il fait notamment part des disparitions des droits de douane. Monsieur Fransot procède à la lecture de la motion prise par la ville de Briançon en opposition à ces traités. Un débat s'installe dans la salle quant aux enjeux et aux conséquences de la signature de ces traités.

Après en avoir débattu, les délégués manifestent leur opposition à ces traités et souhaitent l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités territoriales et des habitants.

POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 6

Questions et informations diverses

- Médecine du travail : Monsieur le Président fait part des remerciements de la parqueterie Lemoine suite à la délibération du dernier conseil communautaire concernant la prise en charge des frais de fonctionnement des locaux de la maison de santé pour les permanences. D'autre part, il précise que la convention entre la communauté et l'EPSAT est signée. Les visites à débutent le 12/10. Le cas particulier des entreprises radiées est évoqué, une réunion est demandée.
- Hôtel-restaurant : Monsieur le Président indique que suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 22 Septembre, le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué à VOSGES ARCHITECTURES pour un montant de 65 177,00 € HT (contre 83 799 € en prévision dans l'étude).
- PLUI-h : Monsieur le Président indique que la phase 1 « candidature » de l'appel d'offre restreint est terminée : 4 candidatures ont été reçues. D'autre part, une convention entre l'Etat et la communauté a été signée le 20 Septembre pour l'accompagnement des services de la DDT dans la procédure.
- Fusion : Monsieur le Président indique que le diagnostic financier de la compétence scolaire-périscolaire est en cours. Un travail débute concernant la mise en place de la compétence obligatoire « tourisme » avec les syndicats d'initiative et le département. D'autre part, concernant l'agencement des bureaux administratifs du site de Darney, des travaux d'isolation et de peinture sont à prévoir au 1^{er} étage.
- Etang des Rochottes : Une réunion organisée par l'EPTB aura lieu le 16 novembre à 9h30 à la communauté de communes (lancement de l'étude).
- Monsieur Gornet fait part de la commission DETR qui s'est récemment réunie et distribue à tous les délégués un document récapitulatif.
- Monsieur Bogard informe les délégués que la commune de Sans-vallois vend une aire de motricité qui était utilisée à l'école pour un montant de 1 000 €. Il fait également part du courrier reçu du parti du Front National concernant le projet PNR.